



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Commission fédérale pour la protection
de la nature et du paysage (CFNP)

Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage

Rapport annuel 2017

SOMMAIRE

1. Mandat et organisation de la CFNP	3
2. Composition de la commission	3
3. Séances ordinaires et assemblée de la commission	4
4. Expertises et prises de position de la CFNP	5
5. Contacts et collaboration avec d'autres instances	11
6. Projet de valorisation de l'IFP mené par l'OFEV	12
7. Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN)	12
8. Remarques finales	13

Tableaux et figures

- Tabl. 1 : Aperçu de l'évolution des expertises et prises de position entre 2008 et 2017
- Tabl. 2 : Bases légales des expertises et prises de position livrées entre 2008 et 2017
- Tabl. 3 : Évaluation de projets de construction par inventaire concerné entre 2008 et 2017
- Fig. 1 : Évaluation de projets de construction dans tous les domaines, 2017 et 2007-2017
- Fig. 2 : Durée du traitement des affaires à partir de leur année d'entrée, en pourcentage de toutes les affaires

Annexes

- Liste des destinataires
- Liste des expertises et prises de position en 2017, par canton

Eidgenössische Natur- und Heimatschutzkommission ENHK
Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage CFNP
Commissione Federale per la protezione della Natura e del Paesaggio CFNP
Cumissiun Federala per la protecziun da la Natira e da la Cuntrada CFNC

Secrétariat

c/o Office fédéral de l'environnement, 3003 Berne

Secrétaire : Fredi Guggisberg

Tél. 058 462 68 33

Fax 058 464 75 79

E-mail fredi.guggisberg@enhk.admin.ch / info@enhk.admin.ch

Le rapport annuel 2017 est disponible en français, en allemand et en italien auprès du Secrétariat de la CFNP ainsi que sur www.enhk.admin.ch.

1. MANDAT ET ORGANISATION DE LA CFNP

La Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage (CFNP) est une commission d'experts extraparlamentaire qui a pour tâche de conseiller, en matière de protection de la nature et du paysage, le Conseil fédéral, les départements et les offices fédéraux, ainsi que les services cantonaux en charge de tâches fédérales au sens de l'art. 2 de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN, RS 451). L'activité principale de la CFNP consiste à expertiser des projets qui mettent en œuvre une tâche de la Confédération au sens de l'art. 2 LPN et qui pourraient porter atteinte à un objet figurant dans un inventaire fédéral selon l'art. 5 LPN (Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale [IFP], Inventaire des sites construits à protéger en Suisse [ISOS] et Inventaire des voies de communication historiques de Suisse [IVS]).

La commission est composée de quinze membres représentant les domaines de la biologie, la géographie, de la géologie, de l'architecture paysagère, de l'histoire de l'art, de l'architecture, de l'aménagement du territoire et du droit, couvrant ainsi l'ensemble des exigences techniques relevant de la protection de la nature, du paysage et des sites construits. La commission dispose de son propre secrétariat, rattaché administrativement à l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) conformément à l'art. 24, al. 4, de l'ordonnance sur la protection de la nature et du paysage (OPN, RS 451.1), mais indépendant dans l'exécution de ses tâches. Le secrétariat de la CFNP est depuis 2015 uniquement subordonné au président de la commission. Le rattachement organisationnel du secrétariat de la CFNP à l'OFEV de même que le soutien de l'OFEV visant à assurer que la CFNP exécute son mandat avec efficacité sont réglés dans la convention conclue entre l'OFEV et la commission le 11 avril 2016. Le secrétariat de la commission était doté durant la période sous revue de 2,3 équivalents plein temps, dont un poste à 80 % limité à fin 2017. Ce dernier a toutefois pu être transformé en un poste à durée indéterminée au cours de l'exercice sous rapport.

Le travail de la commission se fonde sur la LPN, en particulier les articles 7, 8, 17a et 25, et sur l'OPN, en particulier les articles 2, 23, 24 et 25, ainsi que sur l'acte d'institution du Conseil fédéral du 5 décembre 2014. Le présent rapport décrit les activités de la commission en 2017, en application de l'art. 24 OPN.

2. COMPOSITION DE LA COMMISSION (état au 31 décembre 2017)

Président

Bühl Herbert	Feuerthalen ZH	Dipl. Naturwissenschaftler ETH/SIA, Geologe, Alt-Regierungsrat Kt. Schaffhausen
--------------	----------------	---------------------------------------------------------------------------------

Vice-président

Loretan Theo	Zürich ZH	Dr. iur.
--------------	-----------	----------

Membres

Claden Isabelle	Biel/Bienne BE	Architecte EAUG-SIA
Eich Georges	Altdorf UR	Dipl. Naturwissenschaftler ETH
Hess Gallus	Herisau AR	Geograph und Raumplaner
Imhof-Dorn Monika	Alpnach Dorf OW	Dipl. Arch. ETH/SIA/BSA
Jaggi Gees Katrin	Zürich ZH	Dipl. Arch. ETH/SIA
Keller Verena	Oberkirch LU	Dr. phil. nat., Biologin
Marti Karin	Weisslingen ZH	Dr. sc. nat., Biologin
Neff Christine	Brugg AG	Geografin
Poggiati Paolo	Sagno TI	Landschaftsarchitekt HTL
Savoy Bugnon Véronique	Cressier FR	Géographe, dipl. EPFL en Environnement
Stapfer André	Auenstein AG	Lic. phil. II, Geograph
Stuber Alain	Brent VD	Lic. ès lettres, géographe, écologue ASEP
Zaugg Zogg Karin	Ligerz BE	Lic. phil. hist., Kunsthistorikerin

Consultants

Andres Franziska	Arogno TI	Lic. phil. nat., Biologin
Müller Eduard	Seelisberg UR	Lic. phil. hist., Kunsthistoriker
Stulz Franz-Sepp	Tafers FR	Lic. iur.

Secrétariat

Guggisberg Fredi	Worben BE	Lic. phil. nat., Biologe, secrétaire CFNP
Miranda-Gut Beatrice	Herrliberg ZH	Dr. sc. nat., Biologin
Richner Dorothea	Bern BE	Lic. phil. hist., Kunsthistorikerin

La CFNP était présidée depuis février 2005 par Herbert Bühl, dipl. en sciences naturelles EPF et ancien conseiller d'État de Schaffhouse. La fonction de vice-président est assumée par Theo Loretan, d' en droit, du canton de Zurich. Au 31 décembre 2017, la commission affichait une proportion féminine d'environ 53 %. La Suisse romande et le Tessin sont représentés par respectivement trois et un membres. À la fin de l'année sous revue, le président, Herbert Bühl, et deux membres, Karin Marti et Alain Stuber, ont atteint la durée maximale de leur mandat, à savoir douze ans, et ont, partant, quitté la commission. Nommée par le Conseil fédéral le 15 septembre 2017, Heidi Z'graggen, domiciliée à Erstfeld (canton d'Uri), titulaire d'un doctorat en sciences politiques, membre du Conseil d'État uranais et cheffe de la Direction de la justice du canton, a pris la tête de la CFNP le 1^{er} janvier 2018. Fin novembre, Raymond Delarze, biologiste résidant à Ollon (canton de Vaud) et Antonio Righetti, biologiste habitant Berne (canton de Berne) ont tous deux été élus pour reprendre les fonctions des membres sortants.

Conformément à l'art. 24 OPN, la CFNP a reçu, pour diverses expertises, le soutien de trois consultants permanents, qui ont également pris part – avec voix consultative – aux séances.

Les membres de la commission s'acquittent de leurs tâches à titre accessoire et bénéficient pour ce faire d'une indemnité conformément à l'ordonnance sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (OLOGA, RS 172.010.1). La commission est classée dans la catégorie des commissions politico-sociales de type S3.

3. SÉANCES ORDINAIRES ET ASSEMBLÉE DE LA COMMISSION

Pendant les cinq séances ordinaires (27 janvier, 6 avril, 1^{er} juin, 31 août et 9 novembre), la commission a traité différents dossiers spécifiques et adopté des expertises. Des décisions émanant d'instances supérieures – notamment du Tribunal fédéral – ont été analysées, permettant ainsi à la commission d'en tirer les enseignements nécessaires à son travail. Des représentants de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV, responsable de l'IFP), de l'Office fédéral de la culture (OFC, responsable de l'ISOS) et, selon les cas, de l'Office fédéral des routes (OFROU, responsable de l'IVS) ont informé en continu la commission au sujet des projets et décisions importants de l'administration fédérale.

L'assemblée annuelle de la CFNP a eu lieu les 31 août et 1^{er} septembre 2017 dans le canton d'Uri. Le premier jour, la commission a visité plusieurs projets dans la région du lac des Quatre-Cantons, projets pour lesquels elle avait rendu des expertises et qui ont été depuis lors mis en œuvre, ainsi que le village d'Altdorf, qui figure dans l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS). Les planifications actuelles lui ont alors été présentées. Le deuxième jour, au cours d'une visite guidée à Silenen, la commission s'est penchée sur l'importance et sur l'état des voies de communication historiques de la région de Buechholz inscrites à l'IVS. Elle s'est ainsi rendue sur les chantiers en cours en vue de la remise en état et de la revalorisation de ces voies. La CFNP a ensuite visité la petite centrale hydroélectrique de Bristen à Chärstelenbach, dans la vallée du Maderanertal, qu'elle avait évaluée positivement dans le cadre de la procédure d'octroi de la concession et de l'autorisation de construire et qui a entre-temps été construite. Ce faisant, elle a pu se féliciter du succès de l'intégration des bâtiments dans le paysage montagnard originel ainsi que de l'exécution méticuleuse des travaux de construction et de remise en état. La petite centrale hydroélectrique est un exemple réussi de la manière dont l'objectif de la Stratégie énergétique 2050 peut être atteint également au sein des objets inscrits à l'IFP. Enfin, la journée s'est terminée par une visite d'Andermatt, site inscrit à l'ISOS.

Ces assemblées se tiennent chaque année dans un canton différent. Elles offrent aux membres de la commission l'occasion de connaître une région d'un peu plus près, de visiter des objets protégés et de procéder à des échanges de vues informels avec des membres du gouvernement et des représentants des administrations cantonales concernées.

Le Bureau, responsable de la planification et de la préparation des séances et assemblées de la commission, composé du président, du vice-président et du secrétaire, a veillé à ce que les dossiers soient traités dans les délais et à ce que la charge de travail soit répartie entre ses membres. Il a de plus assuré une ligne de conduite uniforme, cohérente et dûment motivée dans les différents dossiers. Le suivi des affaires est entre autre assuré au moyen du bulletin interne CFNP-Info. Paru à nouveau six fois en 2017, il documente l'évolution de la charge de travail et du traitement des affaires.

4. EXPERTISES ET PRISES DE POSITION DE LA CFNP

La CFNP a pour tâche principale d'évaluer des planifications et des projets de construction, en particulier à l'intérieur d'objets inscrits à l'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (IFP), à l'Inventaire des sites construits à protéger en Suisse (ISOS) et à l'Inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse (IVS). La commission prend dans ce cadre également position sur des projets de plans directeurs cantonaux à l'intention de l'Office fédéral du développement territorial, dans le but de déceler rapidement des conflits potentiels entre des planifications d'ordre supérieur et des objets IFP, ISOS ou IVS.

En 2017, la commission a émis 123 expertises et prises de position. Les dossiers ont été préparés par différentes délégations de la commission, dont la composition variait en fonction du domaine (en général un à trois membres et un collaborateur du secrétariat). Ils ont ensuite été traités et adoptés par la commission lors des séances ou par voie de circulation.

Le tableau 1 récapitule l'évolution des expertises et des prises de position au cours des dix dernières années. Le tableau 2 présente toutes les expertises et prises de position en fonction des bases légales applicables. Le tableau 3 ventile les évaluations de projets de construction selon les inventaires fédéraux.

Évaluation de projets de construction

L'évaluation de projets de construction concrets est la tâche principale de la commission. Comme le montre le tableau 1, le nombre total d'expertises dans ce domaine s'établit à 69 pour l'année 2017 et a ainsi légèrement baissé par rapport aux années précédentes. L'ampleur des expertises dépend de la nature des objets inscrits dans les inventaires fédéraux concernés, des différents degrés de protection et de la complexité des problèmes soulevés. L'essentiel du travail de la commission – 56 expertises et prises de position – consiste dans des évaluations reposant sur l'art. 7 LPN (tabl. 2). Ces expertises sont requises lors de l'accomplissement d'une tâche fédérale si les services compétents de la Confédération ou des cantons ne peuvent exclure une atteinte considérable à un objet IFP, ISOS ou IVS (*expertises obligatoires*). La commission a également été consultée par des autorités ou services cantonaux pour l'évaluation de projets qui ne sont pas une tâche fédérale au sens de l'art. 2 LPN, mais qui pourraient porter atteinte à un objet inscrit à un inventaire fédéral ou à un autre objet d'importance particulière (art. 17a LPN, *expertises spéciales*). En 2017, la commission a rédigé au total 13 expertises conformément à l'art. 17a LPN et aucune expertise en vertu de l'art. 8 LPN (*expertises facultatives* effectuées de son propre chef).

Une part des expertises (10 %) a comme toujours concerné des projets de construction non conformes à la zone, à l'extérieur de la zone à bâtir, qui nécessitent une autorisation au sens de l'art. 24 de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) et dont l'octroi représente, selon la jurisprudence constante du Tribunal fédéral, des tâches fédérales déléguées aux cantons en vertu de l'art. 2 LPN. En 2017, la commission a traité 7 de ces projets.

La CFNP a pour tâche de vérifier que les projets de la Confédération, ou ceux qui nécessitent une concession, une autorisation ou une subvention de la Confédération, répondent aux exigences légales prévoyant que les objets inscrits aux inventaires fédéraux au sens de l'art. 6 LPN soient conservés

intacts ou en tout cas ménagés le plus possible. Dans ses expertises, elle examine dans quelle mesure un projet est susceptible – à l'aune des objectifs de protection – de porter préjudice à un objet. La figure 1 présente une évaluation des résultats des expertises et prises de position sur des projets de construction dans tous les domaines, en 2017 ainsi que pour la période 2007 à 2017. Les 61 expertises et prises de position de l'année écoulée¹ révèlent une situation à peu près identique à celles des années passées. La majorité des projets – en 2017 comme dans la comparaison pluriannuelle – ne portent tout au plus qu'une légère atteinte aux objets inscrits dans les inventaires fédéraux et peuvent par conséquent être autorisés, à la rigueur moyennant certaines charges ou modifications. De même les projets qui causent une atteinte importante, mais dont l'atteinte peut être réduite sensiblement par des conditions, peuvent être autorisés. Dans 20 % des cas durant l'exercice sous revue et 22 % des cas dans l'évaluation à long terme, la CFNP a conclu que le projet porterait une atteinte trop importante et ne respecterait pas, malgré des charges ou optimisations, la condition selon laquelle l'objet mérite spécialement d'être conservé intact ou en tout cas d'être ménagé le plus possible. Les projets en question ne peuvent être autorisés, en vertu de l'art. 6 LPN, que si des intérêts équivalents ou supérieurs, d'importance nationale également, s'opposent à la conservation et que ces intérêts priment celui de la conservation intacte du paysage d'importance nationale. La CFNP n'a toutefois pas pour tâche de procéder à cette pesée des intérêts, tout comme elle n'est pas appelée à trancher au sujet des projets en question. La décision incombe aux autorités compétentes de la Confédération, des cantons et/ou des communes. Dans la mesure où les autorités ne transmettent pas toutes leurs décisions à la commission et que les ressources du secrétariat de la CFNP ne suffisent pas pour enregistrer et contrôler systématiquement ces décisions, la commission ne dispose pas d'indications plus précises sur le nombre de cas où la pesée des intérêts a penché en faveur de l'atteinte, autrement dit en défaveur de l'objet protégé.

¹ Sur les 69 affaires traitées durant l'année sous revue, la CFNP a renoncé dans 8 cas à livrer une appréciation matérielle, mais s'est prononcée sur le principe de la nécessité d'une expertise, sur des questions de procédure ou sur d'autres aspects particuliers. Ces huit affaires ne sont pas prises en compte dans l'évaluation.

Tabl. 1 : aperçu de l'évolution des expertises et prises de position entre 2008 et 2017

Type d'évaluation	2017 Nombre	2016 Nombre	2015 Nombre	2014 Nombre	2013 Nombre	2012 Nombre	2011 Nombre	2010 Nombre	2009 Nombre	2008 Nombre
Évaluation de projets de construction	69 (56 %)	88 (63 %)	73 (72 %)	78 (69 %)	89 (69 %)	74 (70 %)	73 (66 %)	93 (69 %)	96 (70 %)	88 (70 %)
Évaluation de plans sectoriels et plans directeurs à l'intention de l'Office fédéral du développement territorial (ARE)	35 (28 %)	38 (27 %)	25 (25 %)	25 (22 %)	28 (22 %)	25 (23 %)	24 (22 %)	30 (22 %)	22 (16 %)	22 (17 %)
Prise de position sur des projets de parc	-	-	-	-	1 (1 %)	4 (4 %)	8 (7 %)	5 (4 %)	10 (7 %)	9 (7 %)
Questions générales de nature politique ou pratique dans la protection de la nature et du paysage	19 (15 %)	13 (9 %)	4 (4 %)	10 (9 %)	11 (8 %)	3 (3 %)	5 (5 %)	6 (5 %)	9 (7 %)	7 (6 %)
TOTAL	123	139	102	113	129	106	110	134	137	126

Tabl.2 : bases légales des expertises et prises de position établies entre 2008 et 2017

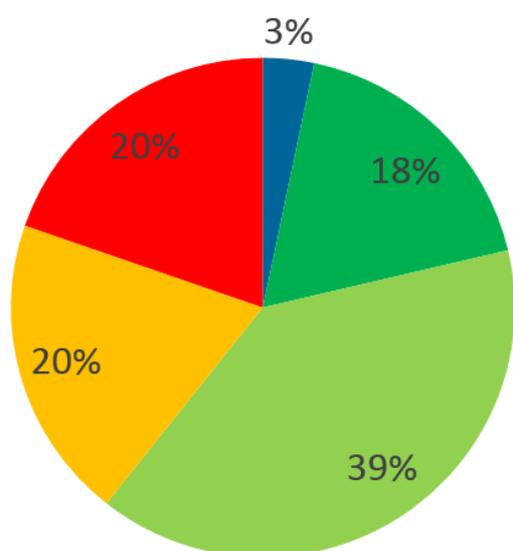
Évaluations et prises de position, par base légale	2017 Nombre	2016 Nombre	2015 Nombre	2014 Nombre	2013 Nombre	2012 Nombre	2011 Nombre	2010 Nombre	2009 Nombre	2008 Nombre
Art. 7 LPN (<i>expertises obligatoires</i>)	56	71	58	62	76	62	56	79	80	76
Art. 8 LPN (<i>expertises facultatives</i>)	-	1	-	1	-	-	15	10	4	-
Art. 17a LPN (<i>expertises spéciales</i>)	13	16	15	15	13	12	2	4	12	12
Art. 25 LPN en rel. avec l'art. 25 OPN (<i>fonction consultative</i>) : plans sectoriels et directeurs, projets de parc et prises de position générales (cf. tabl. 1)	54	51	29	35	40	32	37	41	41	38
TOTAL	123	139	102	113	129	106	110	134	137	126

Tabl. 3 : évaluation de projets de construction par inventaire concerné entre 2008 et 2017

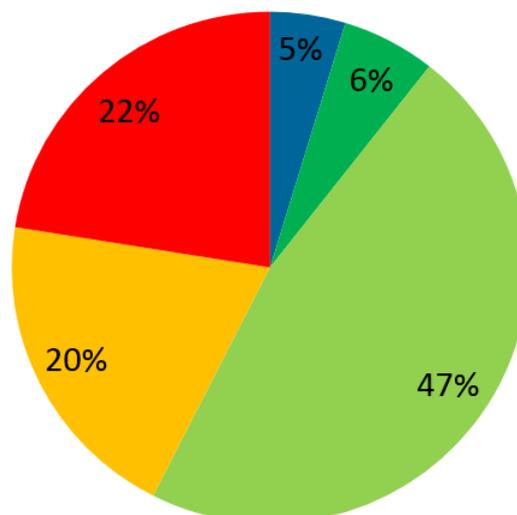
Inventaire concerné	2017 Nombre	2016 Nombre	2015 Nombre	2014 Nombre	2013 Nombre	2012 Nombre	2011 Nombre	2010 Nombre	2009 Nombre	2008 Nombre
IFP	31 (45%)	55 (63%)	48 (66%)	45 (57%)	65 (73%)	51 (69%)	47 (65%)	56 (60%)	69 (72%)	56 (64%)
IFP et ISOS	10 (14 %)	12 (14%)	8 (11%)	10 (13%)	8 (9%)	9 (12%)	11 (15%)	16 (17%)	14 (15%)	18 (20%)
IFP et IVS	3 (4 %)	5 (6%)	2 (3%)	2 (3%)	4 (5%)	1 (1%)	-	-	-	-
ISOS	14 (20 %)	13 (15%)	11 (15%)	16 (21%)	11 (12%)	8 (11%)	11 (15%)	16 (17%)	8 (8%)	13 (15%)
IVS	4 (6 %)	2 (2%)	2 (3%)	1 (1%)	-	2 (3%)	1 (1%)	-	-	-
ISOS et IVS	3 (4 %)	-	1 (1%)	1 (1%)	1 (1%)	-	-	-	-	-
Autres inventaires fédéraux	-	-	-	-	-	-	-	-	1 (1%)	1 (1%)
Hors objets d'importance nationale inventoriés	4 (6 %)	1 (1%)	1 (1%)	3 (4%)	-	3 (4%)	3 (4%)	5 (6%)	4 (4%)	-
Évaluation de projets de construction au total	69	88	73	78	89	74	73	93	96	88

Total des projets de construction IFP	48	74	60	58	77	63	59	72	83	74
Total des projets de construction ISOS	31	27	22	28	20	19	23	32	22	31
Total des projets de construction IVS	10	7	5	4	5	3	1	-	-	-

On trouvera, jointe au présent rapport, une liste des expertises et prises de position établies par la CFNP en 2017 et classées par canton. Selon le bulletin interne CFNP-Info, le nombre des affaires en suspens était de 30 au 19 janvier 2017 et de 21 au 31 décembre 2017.



2017 (61 expertises*)



2007-2017 total (783 expertises)

Légende :

- Pas d'altération ou amélioration
- Légère altération
- Légère altération assortie de conditions
- Altération considérable qui peut devenir altération légère après adaptation du projet
- Altération considérable

* Dans huit cas, la CFNP n'a livré aucune appréciation matérielle, mais s'est prononcée sur le principe de la nécessité d'une expertise, sur des questions de procédure ou sur d'autres aspects particuliers. Ces huit affaires ne sont pas prises en compte dans l'évaluation.

Fig. 1 : Résultats de l'évaluation de projets de construction (tous domaines confondus)

Prises de position sur des projets de plan sectoriel ou de plan directeur

En 2017, la CFNP a évalué deux projets de plan sectoriel : d'une part, comme l'année précédente, une adaptation des parties conceptuelles et objets du plan sectoriel des transports, partie Infrastructure route, et, d'autre part, une révision générale du plan sectoriel militaire, partie programmes, dont une version antérieure avait déjà évaluée en 2016.

La commission s'est par ailleurs exprimée sur 33 projets de plan directeur soumis par les cantons à l'ODT, soit pour examen préalable par les instances fédérales, soit pour approbation par le Conseil fédéral. Il est important pour la commission que les conflits potentiels entre les projets repris dans le plan directeur en catégorie « coordination réglée » et les objectifs de sauvegarde des objets protégés par des inventaires fédéraux au sens de l'art. 5 LPN soient identifiés le plus tôt possible. Ceci permet de procéder aux expertises nécessaires à un stade précoce de la planification, ce qui a une influence positive à la fois sur les ressources nécessaires à la planification et sur la durée de la procédure.

Selon la CFNP, les projets pour lesquels il existe, au niveau du plan directeur, un risque de conflit grave au regard des objectifs de protection d'objets des inventaires fédéraux visés à l'art. 5 LPN (IFP, ISOS et IVS) ne peuvent être arrêtés, respectivement approuvés par le Conseil fédéral en tant que « coordination réglée », qu'après une identification et une pesée des intérêts en termes d'aménagement du territoire claire et au niveau approprié. S'il ne s'agit pas de l'accomplissement d'une tâche fédérale en vertu de l'art. 2 LPN, il convient d'apporter la preuve que les inventaires fédéraux au sens de l'art. 5

LPN ont été pris en compte conformément à l'art. 8 de l'ordonnance concernant l'inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels (OIFP), à l'art. 4a OISOS et à l'art. 9 OIVS.

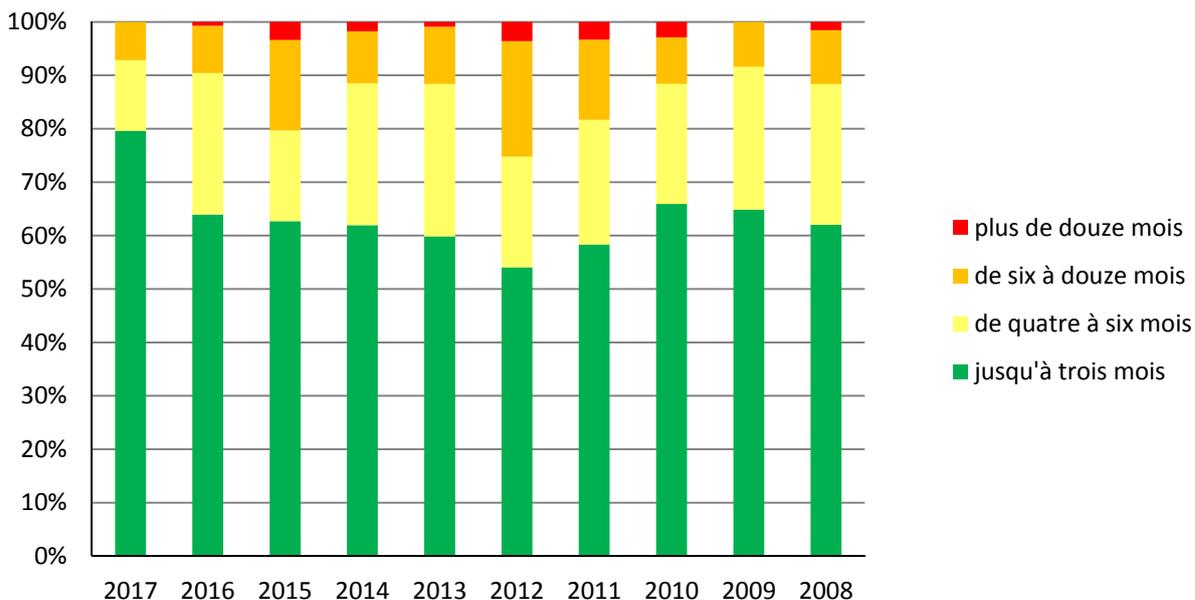
Autres prises de position

Dans le cadre de son mandat général de conseil, la CFNP a également pris position à 19 reprises sur des projets fédéraux ou cantonaux. En plus de plusieurs projets liés à la Stratégie énergétique 2050 (voir ci-après), la commission s'est en particulier penchée sur l'ISOS. Ainsi, elle a pris position, conjointement avec la Commission fédérale des monuments historiques (CFMH) et sur la base de l'art. 25, al. 1, let. c, OPN, sur une adaptation de la méthode ISOS et de la directive correspondante. Toujours avec le concours de la CFMH, la CFNP s'est également exprimée sur le rapport en réponse au postulat Fluri 16.4028 « Préserver la physionomie des localités suisses ».

Durée de traitement

La plupart des affaires enregistrées pendant la période sous rapport ont de nouveau pu être traitées en trois mois. La figure 2 illustre l'évolution des délais de traitement des affaires au cours des dix dernières années. En 2017, environ 80 % des affaires évaluées (voir encadré fig. 2) ont été réglées en moins de trois mois, 13 % ont requis entre trois et six mois, et 7 % plus de six mois. Au total, 25 affaires engagées en 2017 sont encore en cours de traitement. Le délai de traitement sera vraisemblablement plus long pour certaines d'entre elles.

Fig. 2 : Durée du traitement des affaires à partir de leur année d'entrée, en pourcentage de toutes les affaires*



* En 2017, seules les affaires pour lesquelles une expertise a été livrée la même année sont prises en compte (97) ; 25 affaires engagées en 2017 sont encore en cours de traitement et ne figurent donc pas dans les statistiques.

5. CONTACTS ET COLLABORATION AVEC D'AUTRES INSTANCES

Groupe de travail/Organe	Représentation*	Responsabilité
ISOS, comité d'accompagnement	Zaugg Karin, Guggisberg Fredi	OFC
Révision LPN : parcs d'importance nationale, groupe d'accompagnement de la Confédération	Guggisberg Fredi	OFEV
« Commission permanente Militaire-Protection de la nature de la place de Tir du Petit Hongrin »	Savoy Bugnon Véronique, Guggisberg Fredi	DDPS
Comité consultatif « Dépôts en couches géologiques profondes »	Bühl Herbert (mandat personnel)	OFEN
Inventaire des constructions et installations dignes d'être protégées des CFF (ISBA)	Müller Eduard	CFF

*État au 31 décembre 2017

Commission fédérale des monuments historiques (CFMH)

Dans le domaine de la protection des sites construits, la CFNP travaille en étroite collaboration avec la CFMH. Les secrétaires de la CFMH et de la CFNP se sont rencontrés régulièrement à des fins de coordination d'expertises et d'échanges d'informations, et, dans la mesure du possible, chacun d'entre eux a pris part aux séances de l'autre commission. Le président et la secrétaire de la CFMH ont pris part à l'assemblée annuelle de la CFNP. En 2017, la CFNP et la CFMH ont réalisé douze expertises communes, marquées d'un astérisque (*) dans le tableau à l'annexe 2.

Office fédéral des routes, domaine Mobilité douce et voies de communication historiques (OFROU)

Au cours de l'année sous revue, dix expertises ont été établies pour des projets touchant des objets de l'IVS, en plus d'autres inventaires. Les représentants de l'OFROU ont été invités aux séances de la commission abordant des questions concernant l'IVS.

Office fédéral de l'environnement (OFEV) et Office fédéral de la culture (OFC)

La commission a entretenu des rapports avec les deux offices fédéraux compétents, plus précisément avec la sous-directrice responsable de l'Office fédéral de l'environnement et avec la division Espèces, écosystèmes, paysages de l'OFEV ainsi qu'avec la section Patrimoine culturel et monuments historiques de l'OFC. Des représentants des deux offices ont parfois assisté aux séances plénières de la commission.

Des contacts avec d'autres offices fédéraux ou services cantonaux ont aussi eu lieu à l'occasion du traitement de dossiers particuliers, dans le cadre de l'élaboration d'expertises ou de procédures de rapport. Le secrétaire, à titre d'hôte permanent, participe aux séances et aux manifestations organisées par la Conférence des délégués cantonaux à la protection de la nature et du paysage (CDPNP).

Exposés de membres, consultants et collaborateurs du secrétariat sur les activités de la CFNP et sur la portée des inventaires au sens de l'art. 5 LPN durant l'année sous revue

Sujet	Conférencier	Manifestation	Date
La Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage CFNP	Fredi Guggisberg	Visite de l'OFEV d'une délégation du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable, du Ministère français de la transition écologique et solidaire.	08.2.2017
Das ISOS als Referenz für die ENHK	Herbert Bühl	Klausurtagung Konferenz der Schweizer Denkmalpflegerinnen und Denkmalpfleger KSD	30.6.2017
Eidgenössische Natur- und Heimatschutzkommission	Marti Karin	ETH, Umweltnaturwissenschaften, Praxisseminar Naturschutz	2017

6. PROJET DE VALORISATION DE L'IFP MENE PAR L'OFEV

Le Conseil fédéral a chargé l'OFEV de mener le projet de valorisation de l'IFP, qui visait à améliorer l'efficacité de l'IFP en matière de protection et, ce faisant, à contrer la dégradation persistante des objets figurant à l'inventaire. Au cours de l'année sous rapport, le Conseil fédéral a adopté l'OIFP révisée, qui comprend également les nouvelles descriptions d'objets. Cette dernière est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2017. Les nouvelles descriptions, plus détaillées, sont précieuses pour la mise en œuvre de l'inventaire, car elles renseignent de manière différenciée sur les valeurs spécifiques d'un objet. Les objectifs de protection spécifiques aux nouveaux objets énumérés dans la fiche d'objet constituent les bases contraignantes pour l'évaluation des interventions prévues. La Commission doit en tenir compte dans ses expertises et prises de position.

La CFNP réitère la recommandation qu'elle avait déjà formulée dans les rapports annuels précédents, à savoir celle de compléter l'ordonnance révisée et les descriptions des objets modifiées par un rapport explicatif complet sur l'IFP sous forme de manuel. Celui-ci devrait décrire tous les aspects inhérents à l'IFP et ainsi améliorer encore l'identification et la pesée des intérêts par les services compétents de la Confédération et des cantons. Ce document pourrait également sensibiliser les communes et les tiers (maîtres d'ouvrage, bureaux d'étude et de conseil en environnement, etc.) à l'importance et à l'application de l'IFP et ainsi en faciliter la mise en œuvre. La Commission se félicite de la publication du rapport explicatif élaboré dans le cadre de l'arrêté du Conseil fédéral sur l'OIFP, mais souligne que ce rapport à composante juridique ne peut pas répondre aux objectifs susmentionnés d'un « manuel ».

7. LOI FÉDÉRALE SUR LA PROTECTION DE LA NATURE ET DU PAYSAGE (LPN)

Depuis plusieurs années, l'initiative parlementaire 12.402 « Rôle de la Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage » est pendante devant les Chambres fédérales. L'auteur de l'initiative, le conseiller aux États Joachim Eder, entendait faciliter la mise en œuvre de la Stratégie énergétique 2050 également dans les objets d'inventaires fédéraux visés à l'art. 5 LPN en simplifiant les exigences de pesée d'intérêt. La version totalement révisée de la loi sur l'énergie (LEne) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Elle tient compte des préoccupations du conseiller aux États en ce sens que, selon l'art. 12 LEne, les installations destinées à utiliser les énergies renouvelables revêtent à partir

d'une certaine taille un intérêt national. Le Conseil fédéral a défini la taille de ces installations dans l'ordonnance sur l'énergie. Des projets de petites centrales hydroélectriques (p. ex. sur les ruisseaux de montagne) et de petits parcs éoliens (p. ex. avec quatre grandes éoliennes) peuvent ainsi d'ores et déjà remplir le critère de l'importance nationale. Une simple pesée des intérêts suffit pour autoriser les projets touchant des objets inscrits dans l'inventaire visé à l'art. 5 LPN. L'effet de ces inventaires fédéraux au regard des installations de production d'énergie a ainsi été fortement relativisé, voire éliminé. La demande initiale de Joachim Eder a donc déjà été remplie par la législation sur l'énergie. Néanmoins, le conseiller aux États n'a pas encore retiré son initiative parlementaire et la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des États (CEATE-E) a décidé de poursuivre son examen, ce qui signifie que l'effet des inventaires fédéraux cités à l'art. 5 LPN (IFP, ISOS et IVS) doit être relativisé au-delà de l'utilisation des énergies renouvelables et que le niveau de protection de ces inventaires fédéraux doit être réduit de manière générale. La commission rejette catégoriquement un tel affaiblissement de l'effet protecteur, qui relèguerait globalement les inventaires fédéraux au niveau des objets de protection communaux. Les décisions antérieures du Conseil fédéral et de la Commission de gestion du Conseil national concernant la valorisation et l'amélioration de l'effet protecteur des inventaires fédéraux (cf. chap. 6) seraient de ce fait caduques.

8. REMARQUES FINALES

La CFNP s'efforce de contribuer, par des expertises et des avis fondés, ciblés sur les objectifs de protection, cohérents, compréhensibles et méthodiques, à une prise de décision et à une pesée des intérêts judicieuses et pertinentes de la part des autorités responsables de la Confédération et des cantons. Au cours des dernières années, elle a élaboré à cette fin plusieurs méthodes, dont l'utilisation a également été reconnue dans la pratique judiciaire². Ces documents sont disponibles auprès du secrétariat de la CFNP. Au cours de la prochaine période sous rapport, ils devraient être adaptés à la nouvelle OIFP, en vigueur depuis le 1^{er} juin 2017, et publiés sur le site Internet de la commission.

Berne, le 22 mars 2018

COMMISSION FÉDÉRALE POUR LA PROTECTION DE LA NATURE ET DU PAYSAGE

La présidente



Dr. Heidi Z'graggen

Le secrétaire



Fredi Guggisberg

² Arrêt du Tribunal fédéral 1C_357/2015 du 1er février 2017 sur la petite centrale hydroélectrique de Breithorn-Fafleralp à Blatten, dans le canton du Valais

DESTINATAIRES :

- Conseil national : président du CN et président de la CEATE
- Conseil des États : président du CE et président de la CEATE
- DETEC : cheffe du département
- DFI : chef du département
- OFEV : direction
- OFC : direction
- OFROU : direction
- Office fédéral de la justice (OFJ)
- Tribunal fédéral suisse
- Tribunal administratif fédéral
- CFMH : membres et secrétariat
- CFNP : membres et consultants
- Bibliothèque nationale suisse
- Infothèque des CFF

Par courrier électronique au format PDF :

- DDPS, Secrétariat général
- Office fédéral de l'environnement : divisions concernées
- Office fédéral de la culture : Section patrimoine culturel et monuments historiques
- Office fédéral des constructions et de la logistique
- Office fédéral de l'agriculture, Secteur Améliorations foncières
- Office fédéral du développement territorial
- Office fédéral des routes
- Office fédéral des transports
- Office fédéral de l'aviation civile
- Office fédéral de la communication
- Office fédéral de l'énergie
- Inspection fédérale des installations à courant fort (ESTI)
- CFF
- Fonds Paysage Suisse
- Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL)

- Services cantonaux de la protection de la nature et du paysage
- Services cantonaux de la protection des sites construits et des monuments historiques
- Services cantonaux d'aménagement du territoire

- NIKE, Centre national d'information pour la conservation des biens culturels
- Alliance Patrimoine
- Pro Natura - Ligue suisse pour la protection de la nature
- Patrimoine suisse
- Club Alpin Suisse
- Association suisse pour la protection des oiseaux ASPO / BirdLife Suisse
- Station ornithologique suisse
- Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage
- Association suisse pour l'aménagement national
- WWF Suisse
- Association suisse pour l'aménagement national
- Aquaviva – Rheinaubund

LISTE DES EXPERTISES ET PRISES DE POSITION EN 2017, CLASSEES PAR CANTON:

CH	---	Konzept Windenergie des Bundes: Basis zur Berücksichtigung der Bundesinteressen bei der Planung von Windenergieanlagen - 2. Ämterkonsultation	---	06.01.2017
CH	---	Konzept für den Gütertransport auf der Schiene - 1. Ämterkonsultation	---	26.01.2017
CH	---	Umsetzung 1. Massnahmenpaket zur Energiestrategie 2050: Änderungen auf Vernehmlassungsstufe - Anhörung	---	17.03.2017
CH	---	Bericht des Bundesrates zur multifunktionalen Nutzung von Nationalstrassen zur Entlastung der Landschaft in Erfüllung des Postulats 08.3017, Rudolf Rechsteiner, vom 4. März 2008 – Ämterkonsultation	---	10.05.2017
CH	---	Landwirtschaftliches Verordnungspaket 2017 - Anhörung	---	10.05.2017
CH	---	Bundesinventar der schützenswerten Ortsbilder der Schweiz von nationaler Bedeutung ISOS: Prüfung Entwurf Weisungen über das ISOS (E-WISOS)	ISOS	26.06.2017
CH	---	Antrag an den Bundesrat betreffend Aktionsplan Strategie Biodiversität Schweiz - Ämterkonsultation	---	05.07.2017
CH	---	Sachplan Verkehr, Teil Infrastruktur Strassen: Konzept- und Objektteil - Anhörung	---	07.07.2017
CH	---	Botschaft zur Volksinitiative "Zersiedelung stoppen - für eine nachhaltige Siedlungsentwicklung (Zersiedelungsinitiative)" - Ämterkonsultation	---	11.08.2017
CH	---	Umsetzung 1. Massnahmenpaket zur Energiestrategie 2050: Inkraftsetzung Energiegesetz und Änderungen auf Vernehmlassungsstufe, Änderung CO2-Verordnung - 2. Ämterkonsultation	---	18.08.2017
CH	---	Bundesinventar der schützenswerten Ortsbilder der Schweiz von nationaler Bedeutung ISOS - 2. Informelle Fachanhörung zur Anpassung der Methode	ISOS	18.08.2017
CH	---	Zweite Etappe der Teilrevision des Raumplanungsgesetzes, neue Elemente - Vernehmlassung	---	28.08.2017
CH	---	Sachplan Militär 2017: Gesamtrevision des Programmtails - 2. Ämterkonsultation	---	04.10.2017
CH	---	Bericht des Bundesrates in Erfüllung des Postulates 16.4028, Fluri vom 15. Dezember 2016: "Schweizer Ortsbilder erhalten" - Informelle Fachanhörung	ISOS	13.11.2017
CH	---	Anpassung Verordnungen im Umweltbereich: Paket Frühjahr 2018 - 2. Ämterkonsultation	---	13.11.2017

CH	---	Bericht des Bundesrates in Erfüllung des Postulates 16.4028, Fluri vom 15. Dezember 2016: "Schweizer Ortsbilder erhalten" - Ämterkonsultation	ISOS	05.12.2017
CH	---	Genehmigung des Übereinkommens über den Schutz des Unterwasser-Kulturerbes und zu seiner Umsetzung (Kulturgütertransfergesetz und Seeschiffahrtsgesetz) - Vernehmlassung	---	15.12.2017
CH	---	Genehmigung des Rahmenübereinkommens des Europarats über den Wert des Kulturerbes für die Gesellschaft (Konvention von Faro) - Vernehmlassung	---	15.12.2017
AG	Niederwil	Antrag Richtplanfestsetzung Golfplatz Gnadenthal - Vorprüfung durch ARE und ENHK	BLN/IFP	19.01.2017
AG	Aarau	Ersatz Kettenbrücke Aarau - Auflageprojekt	ISOS & IVS	03.02.2017
AG	Herznach	Bebauungsstudie Parzelle Nr. 299	ISOS	28.08.2017
AG	Verschiedene	Richtplan Kanton Aargau: Anpassung Hochwasserschutz Suhrental - Vorprüfung	---	10.11.2017
AI	Verschiedene	Richtplan Kanton AI: Revision Teile Siedlung und Verkehr – Genehmigung	---	08.08.2017
AI	Schwende	Erschliessung Vordere Wartegg	BLN/IFP	21.12.2017
AI	Schwende, Rüte	Ausbau und Sanierung Alpweg "Plattenbödeli-Sämtisersee"	BLN/IFP	21.12.2017
BE	Grindelwald, Lauterbrunnen	V-Projekt Grindelwald: Seilbahnrechtliches und eisenbahnrechtliches Konzessions- und Plangenehmigungsverfahren	BLN/IFP & ISOS	26.01.2017
BE	Verschiedene	Richtplan Bern: Anpassung Windenergie C_21 - Genehmigung	---	14.02.2017
BE	Verschiedene	Richtplan Bern: Anpassungen 2016 - Vorprüfung	---	16.02.2017
BE	Ligerz	Wasseraufbereitungsanlage Brunnmüli auf Parz. Nr. 482 als Ersatz der bestehenden Pumpanlage am See, Beschwerdeverfahren	BLN/IFP & ISOS & IVS	17.03.2017
BE	Bern	Hochwasserschutz Aare Stadt Bern: Zwischenbeurteilung Matte	ISOS	12.04.2017
BE	Biel	Neubau Alters- und Pflegeheim Ried, Paul-Robert-Weg	ISOS	09.05.2017
BE	Niedermuhlern	Anbau Liegehalle für 60 Milchkühe sowie Aufstockung/Erweiterung Hauptgebäude	BLN/IFP	10.05.2017
BE	Nidau	Änderungen der baurechtlichen Grundordnungen im Bereich "AGGLOLAC" - Vorprüfung	ISOS	02.06.2017

BE	Rohrbach	Neubau Mutterkuhlaufstall, Strohlager, Mistplatz, Jauchegrube und Zweckänderung Geflügelmaststall zu Einstellraum	BLN/IFP & ISOS	09.06.2017
BE	Adelboden	Überbauungsordnung Nr. 54 "Berghotel Engstligenalp" - Vorprüfung	BLN/IFP	07.07.2017
BE	Bönigen	Änderung ZPP Nr. 5 "Bärenareal"	ISOS	07.07.2017
BE	Guttannen	Wasserkraftwerk Handeckfluh, Baubewilligungsgesuch mit UVP 2. Stufe	BLN/IFP	06.09.2017
BE	Madiswil	Neubau Folientunnel, Lindenholz, Baugesuch	BLN/IFP	07.09.2017
BE	Oberbalm	Neubau Pouletmaststall mit Aussenklimabereich und 3 Silos, Flüh - Voranfrage	BLN/IFP	08.09.2017
BE	Guttannen	Ersatz der Staumauer Spitallamm (Grimselsee), Baubewilligung	BLN/IFP	08.09.2017
BE	verschiedene	Richtplan Kanton Bern, Anpassungen 16 - Genehmigung	---	21.09.2017
BE	Verschiedene	Richtplan Kanton Bern: Anpassungen 2016 - Genehmigung	---	21.09.2017
BE	Oberbalm	Rückfrage AGR betr. Gutachten Pouletmaststall Oberbalm (Schutzziel 3.9 standortangepasste Landwirtschaft)	BLN/IFP	19.10.2017
BE	Beatenberg, Habkern	Ausbau und Sanierung bestehender Zügelweg vom Grünbergpass bis Seefeld und Verlegung Wanderweg auf bestehenden Karrweg	BLN/IFP & ML	27.11.2017
BE	Oberbalm	Abbruch Wohnteil, Anbau Milchviehlaufstall, Umbau Anbindestall, Parzelle 615 Flüh, Baugesuch	BLN/IFP	15.12.2017
BS	Verschiedene	Richtplan Kanton Basel-Stadt: Anpassung "Siedlungsentwicklung" - Vorprüfung	---	01.12.2017
FR	Diverses	Projet de radio ferroviaire GSM-R des CFF: Tronçon Yverdons-les-Bains VD - Estavayer-le-Lac FR - demande préalable	BLN/IFP & ISOS	03.04.2017
GE	Diverses	Plan directeur Canton de Genève 2030: première mise à jour - examen préalable	---	31.01.2017
GE	Plan-les-Ouates	N01 Complément à la Jonction de Lancy-sud, Section 13, Jonction de Lancy-sud: Projet général avec étude d'impact sur l'environnement, 2ème étape - consultation des offices	---	07.04.2017
GE	Grand-Sacconex, Bellevue, Pregny-Chambésy	N01 Suppression goulet d'étranglement Aéroport – Le Vengeron, 3 ème voie Section no 12 : Projet général avec étude d'impact sur l'environnement, 2ème étape – consultation des offices	---	11.05.2017

GL	Verschiedene	Richtplan Kanton Glarus: Gesamtrevision Richtplan 2018 - Vorprüfung	---	22.12.2017
GR	Sils i.E./Segl	H3b Malojastrasse, Erhöhung der Wintersicherheit im Abschnitt Sils Föglias-Plaun da Lej: Generelles Projekt	BLN/IFP	03.02.2017
GR	Andeer	Neubau Grossviehstall Gian Peder Mani in Pignia: Standortabklärung	ISOS	07.03.2017
GR	La Punt-Chamues-ch, Madulain	H27 Engadinerstrasse, Umfahrung La Punt, Auflageprojekt	ISOS & IVS	17.03.2017
GR	Sils i.E./Segl	Verlegung unterster Abschnitt Talabfahrt Skigebiet Furtshellas in Sils Maria, Parzellen Nr. 2129 und 2351 (Plaz d'Üert), Baugesuch	BLN/IFP	10.05.2017
GR	Verschiedene	Richtplan Kanton Graubünden: Zubringeranlage Tschier - Alp da Munt - Vorprüfung	---	08.06.2017
GR	---	BLN-Objektbeschriebe: Konkretisierung und Differenzierung Schutzziele, Methodik Kanton Graubünden	BLN/IFP	09.06.2017
GR	Silvaplana	Teilrevision der Ortsplanung: Pferdesportzone Champfèr - Genehmigung	BLN/IFP	16.06.2017
GR	Domleschg	Neubau Grossviehstall Giannina und Michael Spörri in Tomils, Standortabklärung	BLN/IFP & ISOS & IVS	04.08.2017
GR	La Punt-Chamues-ch, Madulain	H27 Engadinerstrasse, Umfahrung La Punt, Überarbeitetes Auflageprojekt	ISOS & IVS	07.09.2017
GR	Bondo	Murgänge in der Gemeinde Bondo	ISOS	08.09.2017
GR	Andeer	Neubau Grossviehstall auf Parz. Nr. 2133, Gian Peder Mani in Pignia, Baugesuch	ISOS	24.10.2017
GR	Medel	Probebohrungen der SwissGold Exploration AG, Baugesuch	BLN/IFP	01.12.2017
JU	Clos du Doubs, St. Ursanne	Assainissement de la centrale de force hydraulique existante « Moulin-Grillon » : Rétablissement de la migration piscicole: ruisseau de contournement	BLN/IFP & ISOS	29.03.2017
JU	Diverses	Plan directeur du Canton du Jura : adaptation chapitres Urbanisation et Mobilité - procédure d'examen préalable	---	04.08.2017
JU	Saignelégier	Transformation d'un mât pour la communication mobile Swisscom, demande de permis de construire	BLN/IFP	22.12.2017
LU	Luzern	Autobahn N2, Erweiterung Lärmschutz Sentibrücken, Auflageprojekt 2016	ISOS	31.01.2017

LU	Weggis	Teilrevision Ortsplanung 2017: Nachtrag Ersatzbau Hotel Lützelau	BLN/IFP	19.10.2017
NE	Verschiedene	Plan d'affectation cantonal du Haut Plateau du Creux du Van - consultation	BLN/IFP	26.04.2017
NE	Verschiedene	Plan directeur Canton de Neuchâtel: Adaptations 2017 - examens préliminaire	---	30.06.2017
NW	Buochs	Neubau einer Mobilfunkanlage auf Parzelle Nr. 900, Beschwerdeverfahren	BLN/IFP & ISOS	03.04.2017
NW	Stansstad	Erweiterung Steinbruch Zingel Kehrsiten, Etappe V - Vorprüfung Zonenplananpassung	BLN/IFP	04.07.2017
NW	Verschiedene	Richtplan Kanton Nidwalden: Teilrevision 2015/16 - Genehmigung	---	25.08.2017
NW	Ennetmoos	Steinbruch Rüti, Rotzloch, Optimierung Gesteinsabbau und Rekultivierung - Voranfrage	BLN/IFP	21.12.2017
OW	Sarnen	Zentrumsüberbauung Sarnen, Wettbewerbsverfahren	ISOS	08.03.2017
OW	Alpnach	Hochwassersicherheit Sarneraatal: Massnahmenkonzept Sarneraa Alpnach und Bauprojekt Wasserbauprojekt Sarneraa Alpnach I	BLN/IFP & IVS	31.10.2017
SG	Wildhaus-Alt St. Johann	Neubau 10er-Kabinenbahn Espel-Stöfeli und Stöfeli-Chäserrugg: Erweiterung Wildruhezone Chäserrugg	BLN/IFP	03.02.2017
SG	Verschiedene	Kanton St. Gallen, Richtplananpassung 2016 - Vorprüfung	---	27.06.2017
SG	Wildhaus-Alt St. Johann	Erweiterung Steinbruch Starkenbach: Anpassung Abbaukonzept	BLN/IFP & IVS	04.07.2017
SG	Verschiedene	Richtplan Kanton St. Gallen: Gesamtüberarbeitung Teil 1 Siedlung (Umsetzung RPG-Revision) - Genehmigung	---	30.08.2017
SG	Kaltbrunn	Neubau Betriebshaus Skilift Ski-Club Kaltbrunn auf Parzelle GS-Nr. 658 Mittelwengi - Rekursverfahren	BLN/IFP	14.11.2017
SH	Verschiedene	Richtplan Kanton Schaffhausen: Änderung Kapitel regionaler Naturpark - Genehmigung	---	01.03.2017
SH	Wilchingen	Mobilfunkanlage auf GB Nr. 544 im Gebiet Betten - Rekursverfahren	ISOS	03.05.2017
SH	Verschiedene	Richtplan Kanton Schaffhausen: Teilrevision Kapitel Siedlung - Vorprüfung	---	08.08.2017
SH	Verschiedene	Richtplan Kanton Schaffhausen: Anpassung Kapitel Windenergie - Vorprüfung	---	30.08.2017

SH	Thayngen	Prähistorische Fundstätte Kesslerloch, Quartierplan «Zimänti Süd»	---	10.10.2017
SO	Verschiedene	Richtplan Kanton Solothurn: Anpassung "Kehrichtverbrennungsanlage (KVA) Emmensitz, Zuchwil" - Vorprüfung	---	08.02.2017
SO	Erlinsbach	Richtplan Kanton Solothurn, Anpassung Erweiterung Steinbruch "Gugen" - Genehmigung	---	04.05.2017
SO	Verschiedene	Richtplan Kanton Solothurn: Anpassung der Kapitel SW-5.1 Einkaufszentren, VE4-2 Kehrichtverbrennungsanlagen und VE-4.7 Inertstoffdeponien - Genehmigung	---	10.10.2017
SO	Verschiedene	Richtplan Kanton Solothurn: Gesamtüberarbeitung (inkl. Siedlung) - Genehmigung	---	23.10.2017
SZ	Verschiedene	N4 Neue Axenstrasse, Abschnitt Ingenbohl-Gumpisch, Etappen 1 und 3: Gesuch um vorzeitige Teilgenehmigung temporärer Bauwerke im Bereich Ort - Beschwerde	BLN/IFP	26.01.2017
SZ	Verschiedene	N4, Fertigstellung Axenstrasse, Ingenbohl-Gumpisch, Ausführungsprojekt Etappen 1 und 3, zusätzliche Stellungnahme	BLN/IFP & IVS	16.06.2017
SZ	Verschiedene	Kanton Schwyz: Entwurf Abbaukonzept für Steine und Erden	BLN/IFP & ISOS & IVS	23.08.2017
SZ	Freienbach	Entwicklung des Steinfabrikareals in Pfäffikon - Voranfrage	BLN/IFP & ISOS	07.09.2017
SZ	Küssnacht am Rigi	Pendelbahn Küssnacht am Rigi - Seebodenalp, Bahn Nr. 71.036: Farbgebung Bergstation	BLN/IFP	10.11.2017
TG	Verschiedene	Richtplan Kanton Thurgau: Teilrevision 2017 - Genehmigung	---	24.10.2017
TG	Steckborn	Umbau Areal Turmhof, Projekt 2017	BLN/IFP & ISOS	31.10.2017
TI	Diversi	Piano direttore cantone Ticino: Adattamento scheda P5, Parco nazionale del Locarnese - Vorprüfung	---	07.04.2017
TI	Diversi	Piano direttore cantone Ticino: Adattamento schede R1, R6 e R10 "adattamento ai nuovi disposti della LPT" - Vorprüfung	---	09.08.2017
TI	Diversi	Neubau der 380/132 kV-Leitung Airolo-Lavorgo: Ersatzmassnahmen zum Detailprojekt	BLN/IFP & ISOS	23.10.2017
UR	Bürglen	Quartiergestaltungsplan Pfarmätteli, Projektänderung	ISOS	30.01.2017
UR	Verschiedene	Ausbau Skiinfrastrukturen Urserental/Oberalp: Detailprojekte 12 "Schonung Wildlebensraum" und 44 "Besucherlenkung", Vereinfachtes Plangenehmigungsverfahren	BLN/IFP	28.07.2017

UR	Airolo TI und Göschenen UR	Nationalstrasse N2: 2. Röhre Gotthard-Strassentunnel, generelles Projekt (GP) - ergänzende Ämterkonsultation	ISOS	04.08.2017
UR	Flüelen	Gesamtrevision Nutzungsplanung: Einzonung "Hanglagen" (Parzellen Nr. 197, 348, 538, 339) von Landwirtschaftszone zu Wohnzone 2B	BLN/IFP & ISOS	17.08.2017
VD	Château-d'Oex	Desserte agricole des alpages du Fonds de l'Etivaz, projet d'exécution - deuxième visite de chantier du 23 septembre 2016	BLN/IFP	26.01.2017
VD	Provence	Décision de classement du Haut Plateau du Creux du Van - consultation	BLN/IFP	26.04.2017
VD	Diverses	Plan directeur Canton de Vaud: 4e adaptation - approbation	---	22.08.2017
VS	Visp	Quartierplan "Bäret" - Homologation	ISOS	19.05.2017
VS	Hérémece	Projet de valorisation du site des pyramides d'Euseigne : cahier des charges intentionnel	BLN/IFP	28.07.2017
VS	Ferden	Gesuch um Auskunft Martinus Werlen (Umbau / Umnutzung Stallscheune)	---	08.08.2017
VS	Zermatt	Um-/Ausbau Hörnlihütte: Nachträgliches Baugesuch für Abweichungen von der Baubewilligung vom 8. April 2013	BLN/IFP	22.09.2017
VS	Verschiedene	Richtplan Kanton Wallis: Anpassungen C.8 Gesamtplanung Bahnhofplätze, C.12 Seilbahnen mit öffentlichem Verkehrsdienst und C.501 Umfahrung St-Gingolph - Genehmigung	---	05.12.2017
ZG	Verschiedene	Richtplan Kanton Zug: Anpassungen 16/3 Grundzüge der räumlichen Entwicklung – Vorprüfung	---	12.01.2017
ZG	Verschiedene	Richtplan Kanton Zug: Richtplananpassung 17/1 ZG "Busverkehr / Feinverteiler" – Vorprüfung	---	07.04.2017
ZG	Verschiedene	Machbarkeit einer Erdverlegung der Hochspannungsleitung Mettlen (LU), Samstagern (ZH) - Vorvernehmlassung	BLN/IFP & ISOS & IVS	26.04.2017
ZG	Verschiedene	Richtplan Kanton Zug: Anpassungen Siedlungsbegrenzungslinie Hagendorn, Kantonale Naturschutzgebiete, BLN-Gebiete, Störfallvorsorge, Abbau Steine und Erden – Genehmigung	---	25.07.2017
ZH	Verschiedene	Richtplan Kanton Zürich: Teilrevision 2017 - Vorprüfung	---	12.01.2017
ZH	Verschiedene	Richtplan Kanton Zürich: Teilrevision 2016 - Vorprüfung	---	14.02.2017

ZH	Rheinau	Restwassersanierung Kraftwerk Rheinau: Stellungnahme zum Pflichtenheft für eine ergänzende Studie zu den Restwassermengen und den Begleitmassnahmen	BLN/IFP & ISOS & IVS	11.05.2017
ZH	Freienstein-Teufen	Projekt Aufwertung Tössegg - Vorprüfung	BLN/IFP	02.06.2017
ZH	Weiningen	ZH N01/38 Halbanschluss und Überdeckung Weiningen, Generelles Projekt - Ämterkonsultation	---	08.06.2017
ZH	Verschiedene	Richtplan Kanton Zürich: Ergänzung Kapitel 6.3 "Öffentliche Bauten und Anlagen: Gebietsplanung Hochschulgebiet Zürich Zentrum"- Genehmigung	---	07.07.2017
ZH	Verschiedene	Richtplan Kanton Zürich: Teilrevision Verkehr 4: verschiedene Vorhaben - Genehmigung	---	28.09.2017
ZH	Eglisau	Rebbergmelioration Vorder Stadtberg - Voranfrage	BLN/IFP & ISOS	15.12.2017